

SOURDEL Dominique
et SOURDEL-THOMINE Janine,
*Certificats de pèlerinage d'époque ayyoubide.
Contribution à l'histoire de l'idéologie de l'islam
au temps des croisades.*

Paris (Documents relatifs à l'Histoire des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. XIX), 2006, 362 p. 5 fig. + LVIII pl.
ISBN: 978-2877541797

Ce volume de la collection des *Documents relatifs à l'histoire des croisades* est consacré à l'édition et à l'étude d'un ensemble de documents exceptionnels: les certificats de pèlerinage par procuration, attestant que les actes de piété attachés aux lieux saints de La Mecque ont bien été effectués par un pèlerin pour le compte d'un bénéficiaire. Ils appartiennent à l'ensemble des parchemins et papiers qui avaient été entreposés dans une pièce attenant à la Grande Mosquée de Damas, puis mis au jour lors d'un violent incendie en 1892. Les documents qui avaient pu alors être sauvés des flammes avaient été transférés à Istanbul où ils ont été exhumés en 1963 par Dominique et Janine Sourdel qui ont présenté cette collection, souvent désignée comme «papiers damascains», dans deux articles de la *Revue des études islamiques* en 1964 et 1965. Aux côtés des fragments du Coran, d'ouvrages de science et de dévotion, de lettres personnelles, de notes prises lors de séances de lecture, d'actes notariés, un lot de rouleaux et feuillets de grande taille contient plus de 200 certificats de pèlerinage par procuration. Le plus anciennement daté remonte à 476/1084 et le plus récent à 710/1312. Dominique et Janine Sourdel avaient déjà publié les actes d'époque seljoukide et bouride, au nombre de 34, ainsi que ceux d'époque mamelouke, au nombre de 21⁽¹⁾. Restaient les actes d'époque ayyoubide, au nombre de 147, qui se signalent par leur nombre, leur qualité, leur diversité. Beaucoup de ces pièces ont souffert et se trouvent parfois réduites à l'état de fragments, mais elles semblent n'avoir jamais subi de remaniements.

La qualité formelle de ces documents retient d'abord l'attention: la taille (le plus grand mesure 53 sur 172 cm dans l'état actuel de conservation), l'ordonnance savante, les écritures décoratives, les enluminures d'entrelacs géométriques ou floraux, les illustrations figurées. Les éditeurs ont constitué cinq groupes, désignés par des lettres allant de A à E, correspondant à la fois à un classement chronologique et à une répartition thématique. La famille A, qui comprend 9 documents datés de 554/1159-60 à 596/1200, se caractérise par des calligraphies élégan-

tes reproduisant les versets 21-22 de la sourate IX. La famille B, avec 6 documents qui s'échelonnent entre 571/1176 et 606/1210, se caractérise par l'utilisation des versets coraniques XI 90 et LX 4. La famille C, la plus riche avec 13 documents datés de 593/1197 à 648/1251, met systématiquement en valeur les versets 1 à 3 de la sourate XLVIII; le choix de ces versets où la victoire est considérée comme un don de Dieu fait suite à la conquête de Jérusalem par Saladin en 583/1187. La recherche esthétique de certaines pièces et l'importance de leurs bénéficiaires ont conduit D. et J. Sourdel à parler d'un «modèle royal ayyoubide» illustré par la pièce rédigée en 604/1217 pour al-Malik al-Mu'azzam 'Isā. La famille D, avec 8 documents également datés de la première moitié du VII^e-XIII^e siècle (de 609/1213 à 646/1249) et citant de même le début de la sourate XLVIII, se distingue de la famille précédente par la présence de bandeaux à décor géométrique ou floral.

Quant à la famille E, elle offre 9 documents exceptionnels puisque tous illustrés de représentations des sanctuaires où se déroulent les diverses étapes du pèlerinage. L'espace du document est organisé en six registres successifs dont les dessins sont accompagnés de légendes permettant l'identification (le «glossaire-index des termes techniques et des lieux vénérés» établi par D. et J. Sourdel complète très utilement leur analyse minutieuse de ces représentations). Dans la partie supérieure le mont 'Arafāt, ou «mont de la Miséricorde», est représenté avec des flancs raides en écailles de poisson, entouré de part et d'autre d'étendards brodés au nom d'al-Nāṣir. La volonté de ce calife abbasside d'imposer son pouvoir sur les villes saintes d'Arabie est ainsi mise en image, à des fins de propagande, ce qui conduit D. et J. Sourdel à émettre l'hypothèse que ce nouveau modèle de certificat a été créé par le calife à l'appui de ses prétentions, et serait donc d'origine mésopotamienne, à la différence des autres modèles d'origine syrienne. Au-dessous le registre de Muzdalifa regroupe divers éléments de construction: puits, coupoles, *mihrāb* ou porte. Dans le troisième registre, ou registre de Minā, apparaissent les tas de pierres, mais aussi divers édifices dont le *masjid naḥr al-kabš* («oratoire du sacrifice du Bélier»). Le quatrième registre, celui du Ḥarām de La Mecque, égale en surface celui de 'Arafāt, mais est beaucoup plus confus en raison du grand nombre d'édifices et de légendes situés à l'intérieur du Ḥarām représenté comme un large rectangle bordé de portiques: la Ka'ba, les quatre pavillons des imāms des quatre rites, la porte d'Ibrāhīm, la

(1) Respectivement dans *Études médiévales et patrimoine turc*, Paris 1983, p. 167-273, et dans *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, 25, 2005 (Mémoire D. Ayalon), p. 212-233.

bibliothèque des malékites, la madrasa des chaféites, la tombe d'Ismā'īl, la coupole de Zamzam, les édicules jalonnant la course entre al-Şafā et al-Marwa, etc. Ces images offrent, en complément des informations rapportées par Ibn Ġubayr et al-Harawī pour la même époque, un guide précieux des monuments alors vénérés, dont certains disparaurent par la suite. Le cinquième registre, consacré à Médine, déroule en deux bandeaux superposés deux vues différentes de la grande mosquée de cette ville. Enfin le dernier registre offre une représentation de la « coupole du rocher » de Jérusalem (*qubbat al-şahra*, désignée le plus souvent dans les légendes comme *qubbat bayt al-maqdis*).

Chaque document suit ainsi un modèle préétabli et devait être réalisé en deux temps : d'abord le cadre formé de la *basmala* et des citations coraniques inscrites dans des bandeaux calligraphiés (pour les trois premières familles) et enluminés (pour la quatrième famille), ou d'illustrations des monuments (pour la cinquième famille). Ensuite, insérée entre ces bandeaux, la narration d'une écriture courante, souvent très détaillée et chaque fois différente, par laquelle le pèlerin décrivait les divers rites du pèlerinage qu'il avait accomplis. Un document où les noms du pèlerin et du bénéficiaire sont laissés en blanc laisse même supposer que ces références n'étaient inscrites qu'ultérieurement. Enfin des témoins, au nombre de trois ou quatre en général, apposaient leur signature au bas de la feuille.

L'édition des 45 documents suit cette répartition par famille. Elle est en tous points remarquable : transcription arabe et traduction française de la partie narrative, description et commentaire de chaque certificat et, à la fin du volume, reproduction photographique en noir des documents et même en couleurs pour 3 d'entre eux (néanmoins quatre ne sont pas reproduits pour une raison qui m'échappe). Le parti adopté – édition et traduction de la seule partie narrative, évidemment de loin la plus longue et la plus riche – oblige à recourir au cliché photographique ainsi qu'à la présentation du cadre propre à chaque famille pour connaître le contenu et l'emplacement des citations coraniques (ou des représentations figurées dans le cas de la cinquième famille). Les signatures de témoins, il est vrai souvent illisibles, ne sont pas éditées, mais seuls leurs noms sont donnés à la fin de la traduction. Les annexes I, II et III décrivent les fragments plus petits (mais sans les éditer ni les traduire intégralement) : 60 relevant des groupes A à D, 39 du groupe E, et 3 non classés. Seuls 6 d'entre eux sont reproduits pour leur intérêt esthétique.

La typologie adoptée permet aux éditeurs de dégager l'intérêt historique de ces documents. Affichés

sur les murs de la Grande Mosquée, ils devaient porter à la connaissance de tous les passants les actes de piété accomplis par les souverains, dignitaires ou notables qui les avaient fait établir. Il faut donc les lire comme de véritables manifestes exaltant les idées politiques et la foi religieuse de leurs commanditaires. Ainsi les références coraniques utilisées dans la rédaction de ces actes illustrent l'idéologie qui guidait souverains et hommes de religion. Les groupes A et B participent de ce « réarmement moral » (pour reprendre l'expression d'Emmanuel Sivan) qui a accompagné les offensives de Nūr al-Dīn et de Saladin contre les États latins. Après la prise de Jérusalem par Saladin, on voit apparaître dans les groupes C et D des versets célébrant la victoire des musulmans. Et à la louange des Lieux saints traditionnels, vient s'ajouter l'exaltation de la troisième ville sainte de l'islam dont la visite entre dans le circuit accompli par les pèlerins : l'iconographie du groupe D introduit le Dôme du Rocher auprès de la Ka'ba.

La valeur documentaire n'est pas négligeable, même si elle est plus rapidement analysée. Elle tient surtout aux noms des bénéficiaires, au nombre de 75 dont 29 femmes, des pèlerins, au nombre de 72, et de la quarantaine de témoins. Les premiers appartenaient aux classes aisées du Proche-Orient syro-mésopotamien : princes, oulémas, soufis, chefs militaires, dignitaires et lettrés attachés au service des souverains. On relèvera en particulier que plusieurs de ces certificats ont été établis pour des princes de la famille ayyoubide, à commencer par Saladin lui-même.

Ces documents renvoient à une pratique peu connue et dont l'étude reste à faire : celle du pèlerinage par procuration. On sait que certains juristes la légitiment pour un défunt, mais on connaît mal les raisons et les conditions de son essor au profit d'un vivant. La plupart des certificats édités décrivent l'accomplissement du seul pèlerinage mineur, ou *'umra*, et ne mentionnent que dans 25 cas l'accomplissement du *ḥaġġ*, ou pèlerinage majeur, ce qui conduit à s'interroger sur la place de l'un et de l'autre dans la norme – comme acte obligatoire pour tout croyant musulman – et la piété – comme acte de dévotion auxquels sont attachés des mérites surrogatoires – à une époque où se développent les pratiques soufies.

Françoise Micheau
Université Paris 1